

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 - Point 2 -

REÇU LE
24 AOUT 2015
2100
MAIRIE DE ROSANS

Délibération n° 1

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Frais de fonctionnement** de l'école, facturation aux communes

Frédéric Farina, le coordinateur municipal, a préparé l'état récapitulatif des dépenses des nouveaux rythmes scolaires soit 11 895,88 € pour l'année 2014-2015 et une aide de l'Etat de 2 050 €. Trente-trois (sur trente-neuf) enfants ont participé à ces ateliers du vendredi après-midi. Cela représente une dépense d'environ 300 € par enfant.

Madame la maire propose de faire payer 200 € par enfant aux communes de résidence. Les frais de fonctionnement de l'école sont inchangés (500 € par enfant).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame la maire à signer les conventions avec les communes de résidence des enfants pour une participation aux frais des nouveaux rythmes scolaires de 200 € par enfant.

VOTE : Pour : 11

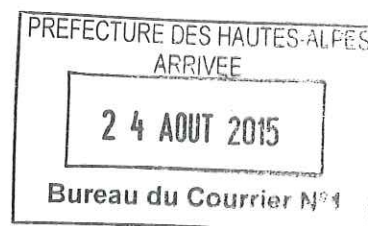
- Contre : 0

- Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21.08.2015

Reçu en Préfecture le : 24.08.2015

Publié le : 24.08.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 - Point 3 -

Délibération n° 2

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Subventions façades, demande de Monsieur Goitre

Monsieur Jean-Claude Goître a déposé au mois de mars 2015 un dossier de demande de subvention pour la réfection de sa façade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention façade (plafonnée à 1 500 €) à Monsieur Goître.

VOTE : Pour : 11

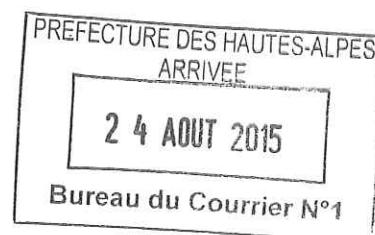
- Contre : 0

- Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21.08.2015

Reçu en Préfecture le : 24.08.2015

Publié le : 24.08.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 – Point 6 -

Délibération n° 3

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Accessibilité des lieux publics, propositions du CDG05

L'adjoint Pierre Michel et Adeline Sblandano, du centre de gestion de la fonction publique territoriale, ont visité les différents lieux communaux accueillant du public. Suite à cette visite, le centre de gestion a envoyé un devis d'intervention avec différentes prestations proposées.

Pierre Michel propose de ne pas prendre l'option « suivi de chantier pour 3 900 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du centre de gestion des Hautes-Alpes pour les prestations suivantes :

Elaboration de l'agenda d'accessibilité programmée, ad'AP	4 200 €
Aménagement sur plans	1 260 €
Deux attestations d'accessibilité	360 €
Demandes de dérogation	1 560 €

VOTE : Pour : 12

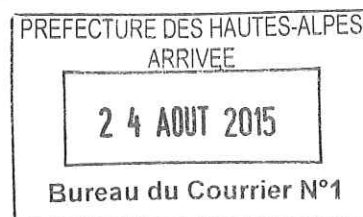
- Contre : 0

- Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21.08.2015

Reçu en Préfecture le : 24.08.2015

Publié le : 24.08.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 – Point 8 -

Délibération n° 4

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Syndicat mixte du parc naturel régional des Baronnies provençales, désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e)

Le décret de classement du Parc naturel régional des Baronnies Provençales est paru au Journal Officiel du 26 janvier 2015.

En tant que membre du Syndicat Mixte du Parc, il y a donc lieu de désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) pour représenter la commune de Rosans au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Dominique Gueytte, délégué titulaire
- Josy Olivier, déléguée suppléante

VOTE : Pour : 12

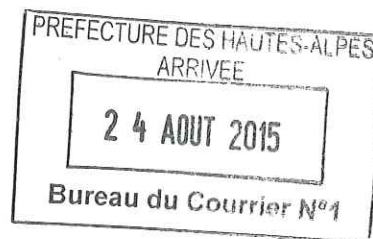
- Contre : 0

- Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21.08.2015

Reçu en Préfecture le : 24.08.2015

Publié le : 24.08.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 – Point 12 -

Délibération n° 5

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **Cimade**, proposition d'accueil de réfugiés

Monsieur l'adjoint, Jean-Jacques Ferrero informe que des Rosanais avaient pris contact avec la mairie, émus par la situation de certains réfugiés.

Il a représenté la mairie à la réunion du 1^{er} août 2015 organisée par la Cimade, association de solidarité active non politique ainsi que les cercles de silence (frères franciscains). Il a évoqué la possibilité d'accueillir deux familles avec enfants sous réserve de l'acceptation du conseil municipal. A la suite de quoi, une lettre serait adressée au Préfet pour une rencontre.

Après débats, Madame la Maire rajoute qu'il y a à ce jour quatre logements F4 de libres aux HLM des Buissons, ce qui n'était jamais arrivé. Pour accueillir deux familles, il n'y aura pas de problème de logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

autorise Madame la Maire à engager des démarches auprès de la préfecture pour travailler sur les modalités d'accueil de ces deux familles

VOTE : Pour : 11

- Contre : 1 (Annie PONSON)

- Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 21.08.2015

Reçu en Préfecture le : 24.08.2015

Publié le : 24.08.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 – Point 14-

Délibération n° 6

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : **ONE**, motion concernant le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020

Une motion est proposée par le personnel des Forêts.

Considérant l'importance de la surveillance des forêts par du personnel de proximité Madame la Maire propose de soutenir la démarche de l'union syndicale, SNUPFEN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la motion et soutient l'union syndicale des personnels des Forêts.

VOTE : Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

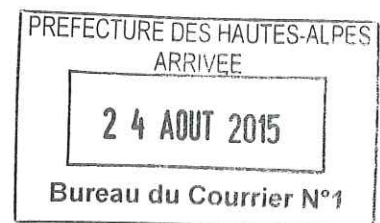
Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 22.08.2015

Reçu en Préfecture le : 24.08.2015

Publié le : 26.08.2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 août 2015 - 9 h 30 – Point 11-

Délibération n° 7

L'an deux mille quinze, le trois août, à neuf heures trente, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au deuxième étage de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 28-07-2015

Présents : M. BESSIERE Jean-Claude. Mme. BOGET Chantal. M. FERRERO Jean-Jacques. Mme GENEIX Jeannine. M. GUEYTTE Dominique (à partir du point 4). Mme HUGUES Annie. M. MICHEL Pierre. Mme PONSON Annie. M. TARDY Lionel.

Absents excusés : Mme CETTOUR Nadège (procuration à M. GUEYTTE Dominique). M. PACAUD Didier. (procuration à Mme OLIVIER Josy).

Secrétaire de séance : Mme HUGUES Annie.

Objet : Gendarmerie, motion proposée par l'AMDRAS, maintien de la gendarmerie sur le site de Rosans

Une motion est proposée par l'association pour le maintien et le développement de la ruralité dans les Alpes du Sud, AMDRAS.

Les maires du secteur d'intervention de la gendarmerie de Rosans ayant été informés par les autorités de l'Etat d'un projet de suppression de cet équipement, équipement implanté depuis près d'un siècle dans cette commune, demandent

Le maintien de ce service en l'état

Considérant

- ce service indispensable dans un secteur isolé, service qui donne toute satisfaction à la population concernée
- sa proximité, un atout pour la tranquillité des citoyens ainsi que pour le développement et l'épanouissement de ce territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette motion

VOTE : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention(s) : 0

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame Josy OLIVIER, Maire.

Certifié exécutoire.

Envoyé en Préfecture le : 27.8.2015

Reçu en Préfecture le : 28.8.2015

Publié le : 31.8.2015

